



3 mars 2020

CIRCULAIRE CTOI

2020-10

Madame/Monsieur,

REPORT DE LA REUNION DU MOIS DE MARS DU COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES D'ALLOCATION

Compte tenu de l'évolution de la situation concernant le Coronavirus-COVID19, avec une rapide augmentation du nombre de gouvernements et de compagnies aériennes imposant des restrictions aux passagers voyageant à destination de/en provenance de/via des pays affectés par le virus, et faisant suite à mon message en date du 28 février adressé aux Membres, auquel 13 Membres, dont une majorité de membres ayant soumis leurs lettres de créances pour le CTCA prévu du 16 au 20 mars, ont répondu que cette réunion devrait être reportée, je confirme par la présente Circulaire que le CTCA06 est reporté à une date ultérieure.

J'attends avec impatience le moment où nous serons en mesure de reprendre nos projets pour la réunion en Thaïlande et je souhaiterais saisir cette opportunité pour remercier le Gouvernement de la Thaïlande pour son soutien et sa compréhension face à cette situation inédite pour la CTOI.

La décision de reporter la réunion pose naturellement la question de savoir à quel moment la réunion pourra avoir lieu dans un calendrier 2020 déjà chargé. À cette fin, le Secrétariat prendra prochainement contact avec vous en vue d'identifier une nouvelle date pour le CTCA.

Cordialement,

Mme Susan Imende
Présidente de la CTOI

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du sud, Sri Lanka, Soudan, République Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni (« TBOI »), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales.** **Présidente de la CTOI.** Copie : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.